L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI 27 MAI.

LOUISIANE.

Nous lisons ce qui suit dans la *Sentinelle de Thibodaux* :

CHOLÉRA.—Le soi-disant choléra fait encore des siennes. Il a fait cette semaine quatre victimes sur l'habitation de Mme Collins, située sur la rive gauche du Bayou, à un demi mille en bas de la ville de Thibodaux.

PHÉNOMÈNE.—M. Ozémé Malbrough, le doyen des draymen, a été, pendant quelques jours, le possesseur d'un poussin phénoménal. Ce volatil est venu au monde avec deux têtes et trois yeux. Malheureusement pour les collectionneurs de curiosités ce petit être a été tué par sa mère.

CHOUX PHÉNOMÉNAL.—On pouvait voir ces jours derniers dans la grocerie de MM. Braud & Legendre un choux comme on n'en a jamais vu dans cette contrée. Ce choux, cultivé sur le coteau Tucker par M. Foise, pèse vingt-cinq livres. Au dire des connaisseurs il aurait pu régaler la compagnie des Métropolitains qui est venue nous rendre visite.

ORAGES.—Depuis lundi, il ne s'est pas passé de jour sans que nous ayons eu des pluies torrentielles, presque toujours précédées et suivies d'un fort vent. Mercredi surtout l'orage a été plus violent que les jours précédents. Du côté de Labadieville surtout. il a causé quelques dégâts; on parle de maisons déplacées et de barrières abattues.

Cette suite de mauvais temps est désastreuse pour la récolte en général, et principalement pour la récolte de maïs et des patates anglaises. Cette dernière surtout est gravement avariée, car on estime la perte à 50 pour cent.

Ce qui suit est extrait du *Sucrier* de la Nouvelle-Ibérie :

GRÊLE.—Mardi dernier, vers onze heures, le firmament devint subitement noir comme de l'encre et, bientôt après, une pluie torrentielle, accompagnée de tonnerre et de grêle commença. Pendant quelques instants nous avons craint que la force du vent ne renversât quelque maison; la pluie pénétrait à travers des toits que jusqu'à présent l'on croyait imperméables, et les grelons étaient si gros, que nous avons craint que toutes les vitres du village ne fussent brisées. Nous craignons beaucoup que la grêle n'ait fait beaucoup de mal aux récoltes.

LE TEMPS ET LES RÉCOLTES.—Les pluies incessantes que nous avons depuis trois semaines contrarient beaucoup les planteurs qui ne peuvent travailler dans leurs champs; l'herbe pousse rapidement et les récoltes en souffrent beaucoup, le coton et le maïs surtout.

Dans plusieurs endroits la grêle de mardi dernier a fait beaucoup de mal.

ACCIDENTS.—La tempête de mardi dernier a renversé et brisé une petite maison appartenant à M. Hamilton Hankins, dans la partie supérieure du village. Heureusement que sa famille s'était retirée chez un voisin un peu avant. Un nègre qui s'était retiré dans une vieille maison appartenant à Bazé, et qui a aussi été brisée, a été pris dans les décombres et a eu la jambe cassée.

ENFANT NOYÉ.—Nous apprenons avec peine qu'un enfant de M. Thomas M. Floyd, âgé de trois ans et demi, s'est noyé dans le bayou il y a quelques jours.

POINTE COUPÉE.—Deux cas de choléra se sont déclarés à la Pointe Coupée la semaine dernière. Cinq heures après avoir été atteints, les deux malades succombaient.

M. JULES SIMON

GARANT DU CITOYEN COURBET.

Nous reproduisons sous toutes réserves la lettre suivante, publiée hier par *Paris-Journal* :

Monsieur,

Vous avez récemment publié des articles fort intéressants sur la reconstruction tant retardée de la colonne de la place Vendôme: permettez-moi de vous fournir certains détails complémentaires qui établiront que si le communard Courbet doit être poursuivi comme pécuniairement responsable du renversement de notre monument national, il serait en droit, à défaut d'une action plus haute de la justice, d'appeler en garantie M. Jules Simon, ministre, à son point de vue, de la destruction publique.

Voici d'abord un article du *Journal de Bruxelles*, en date du 14 avril 1872, qui fut reproduit par la plupart des journaux français et étrangers, sans qu'on ait osé lui adresser la moindre protestation:

L'histoire se dégage chaque jour et distribue à chacun suivant ses œuvres. Ainsi, on s'est fort ému de la légère condamnation qui a frappé Courbet. Cette juste susceptibilité de l'opinion trouve son explication dans les faits suivants:

Pendant le siége de Paris, MM. Jules Ferry et Simon prirent part à une expédition ténébreuse qui consistait à renverser de son piédestal la statue de l'empereur placée au rond-point des Bergères de l'Étoile. Cette statue fut jetée à l'eau. Courbet était présent à cette exécution. L'on se promit, dès lors, de renverser la colonne, qui ne rappelait que le despotisme.

Cette idée germa tellement dans l'esprit de MM. Jules Simon et Ferry, que ces deux membres du gouvernement préparèrent un projet de décret, qui fut communiqué au citoyen Courbet. Celui-ci leur écrivit une lettre, en exprimant la pensée que le déboulonnement du monument suffirait à donner satisfaction à ceux qui voulaient renverser un souvenir de despotisme, et que l'on pourrait placer les bronzes, à titre de curiosité, dans l'hôtel des Invalides.

Survint la Commune. On sait la part que prit Courbet à la démolition de la colonne. Mis en prison à Versailles, Courbet, qui allait passer en conseil de guerre, éprouva le besoin d'atténuer son crime. Il s'adressa à ses anciens complices. Il n'eut pas de réponse. Ce fut alors qu'entra en scène une femme énergique.

La sœur de Courbet pénétra chez M. Simon pour réclamer la lettre écrite pendant le siége, et qui pouvait attirer sur son frère l'indulgence du conseil. Le ministre de l'instruction publique se défendit de la posséder; mais devant les menaces de la sœur de Courbet, il répondit, pour s'en débarrasser, qu'il avait confié la lettre à M. Thiers. La sœur de Courbet se rendit à la présidence. M. Thiers n'avait pas la lettre, ou fit promettre de la chercher. A une seconde visite chez le président, celle qui s'intéressait si vivement au sort de Courbet rencontra M. Simon.

Il s'ensuivit une scène des plus violentes. Mlle Courbet éleva tellement la voix, en menaçant de tout révéler au conseil, que M. Simon promit tout ce que l'on voulut et dit que la fameuse lettre passerait sous les yeux du conseil. Elle y passa, en effet. Tenant sa promesse jusqu'au bout, M. Simon obtint du président l'autorisation de venir déposer, et se montra très favorable à Courbet dans sa déposition. Le public, en entendant le réquisitoire si indulgent du commandant Gaveau, comprit bien qu'une haute protection s'étendait sur Courbet. Il fut tout à fait fixé quand il entendit la condamnation dérisoire à six mois de prison. Les juges, qui connaissaient le dessous des cartes, ne pouvant condamner les complices, crurent de leur devoir de ne pas se montrer trop sévères envers un pauvre d'esprit qui mettait sous les yeux du conseil la preuve qu'il existait en sa faveur des circonstances très atténuantes.

L'auteur de cet article ne savait pas tout, mais je suis à même de préciser des circonstances aussi curieuses que décisives.

Quand M. Jules Simon fut relancé si énergiquement par la sœur Courbet, sommé par elle d'aller déposer au conseil de guerre en faveur de son frère, il répondit d'un air attendri et câlin qu'il ne demandait pas mieux, mais qu'il ne pouvait intervenir que sur une citation du commissaire du gouvernement, le commandant Gaveau. Cette femme courut le lendemain chez ce dernier, qui la dissuada de son instance, la prévenant que le ministre n'aurait rien de favorable à dire sur l'accusé, et pour la convaincre, lui communiqua une lettre *très politique* qu'il venait de recevoir du Janus ministériel.

Furieuse, la sœur de Courbet se rua à la présidence, où se trouvait M. Jules Simon, et le rencontrant dans l'escalier, elle lui fit une scène des plus violentes. Celui-ci, d'un ton fort doux, lui répliqua que précisément il venait de demander à M. Thiers l'autorisation de témoigner en faveur du simple déboulonneur, et comme la menaçante solliciteuse lui disait qu'il devait savoir où se trouvait la statuette en argent, enlevée de la main de la statue de l'empereur, qu'on accusait Courbet d'avoir dérobée, il répondit avec un ricanement tout à fait aimable: "Oui, c'est moi qui l'ai, je l'avais volée, oui, je l'avais volée!"

Le lendemain, à la stupeur de tous les honnêtes gens M. Jules Simon vint déposer en faveur de M. Courbet.

Me Lachaud, défenseur, eut des silences éloquents, et Courbet en fut quitte pour six mois de prison.

J'ajoute un dernier détail. Divers journaux de Paris ayant cité en partie le récit publié plus tard par le *Journal de Bruxelles*, M. Jules Simon, craignant que l'indiscrétion ne vint de certain rédacteur du *Siècle*, dépêcha à ce journaliste M. Jules Ferry, pour le supplier d'être plus prudent. Enfin, pour calmer et contenir l'intempérance du locace Courbet, on lui accorda le privilége d'une chambre confortable, bien éclairée, et la permission de peindre; seulement on lui refusa poliment l'entrée de ses modèles; il dut se contenter de peindre des fleurs, à défaut de baigneuses.

Je vous livre ces renseignements pour vous en servir contre ce ministre athée, si obséquieux vis-à-vis du haut clergé vivant, et qui ose encore refuser à la colonne la restitution de l'empereur mort.

Au besoin, je vous fournirai des témoins irrécusables des faits que je viens de vous résumer.

Agréez, etc. Un de vos abonnés.

—Plusieurs électeurs des Ternes, parmi lesquels se trouve M. Lambert des Cilleuls, ont attaqué l'élection de M. Hérédia, en lui contestant sa qualité de Français; mais le conseil de préfecture a validé cette élection.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

Vienne, 6 mai.

L'Exposition prend chaque jour plus d'importance par suite de l'activité des entrepreneurs de vitrine et des exposants; mais l'installation serait beaucoup plus avancée si on pouvait obtenir le déchargement de deux mille wagons qui encombre les gares. Au train dont vont les choses, il y aura très certainement des marchandises qui ne seront pas déballées au 1er juin. Ce retard cause à tous de graves préjudices.

Les dépenses qu'il faut supporter sont d'autant plus onéreuses que tout est fort cher en ce moment à Vienne. Pour en donner la preuve, je transcrirai ce que dit à cet égard aujourd'hui le journal *le Danube* :

"Partout on affiche des prix fabuleux aux yeux des visiteurs charmés. Les beafsteacks, les chnitzel, le poisson n'ont déjà plus de prix; les œufs, le lait, les pommes de terre et les légumes ordinaires en ont encore un, mais hélas! si élevé, qu'on se croirait volontiers dans une ville assiégée depuis un an. Avec les logements, c'est encore pis; vous vous informez du prix d'un modeste logement, l'exagération, pour ne pas dire l'effronterie qu'on a, vous épouvante, vous hésitez. Une demi-heure après, vous revenez convaincu que vous ne trouverez pas mieux, mais le prix a notablement augmenté. Enfin, c'est à ne pas y croire et à ne plus y résister. L'avidité du gain est telle aujourd'hui qu'il n'y a plus de mot pour la qualifier, et, chose remarquable et qu'on n'a pas assez fait ressortir jusqu'ici, c'est malheureusement d'en haut que l'exemple a été donné.

"Les propriétaires, en augmentant les loyers, ont mis chacun dans l'obligation de vendre plus cher son temps et ses marchandises.

"C'est triste à dire; mais si les habitants de Vienne ne comprennent enfin le ridicule de telles exagérations, les étrangers emporteront une bien défavorable et en même temps bien fausse idée du caractère autrichien."

Plusieurs journaux de Vienne se plaignent de l'état de la partie française et ils ajoutent que nos exposants se plaisent à laisser vide la place qui leur est assignée. Ces récriminations sont injustes. Si les caisses expédiées en vitesse ordinaire dans la première quinzaine d'avril avaient été livrées aux ayants-droits, les produits exposés par la France seraient en ce moment complètement installés. Mais c'est en vain qu'ils réclament chaque jour le déchargement des wagons arrivés à Vienne.

Les Anglais et les Américains se trouvent exactement dans la même situation. La Prusse ayant reçu tout ce qu'elle doit exposer, il est probable que d'ici à peu on fera droit aux justes réclamations de nos nationaux.

Au moment de clore cette lettre, j'apprends que les nombreux commissionnaires (*dienstmanner*) que possède Vienne ont obtenu de la municipalité l'autorisation d'élever leur tarif à 50 0/0.

Les tramways sont les seules voitures qui ont conservé leur prix. Je vous parlerai prochainement de ces chemins de fer, qui circulent dans Vienne à la satisfaction de tous dans diverses directions.

LES CONSERVATEURS ET LES RÉPUBLICAINS MODÉRÉS.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Voici le début de la deuxième lettre de M. de La Guéronnière à M. de Girardin :

"Mon cher ami,

"L'Etat est attaqué avec plus de forces et de moyens qu'il n'est défendu, parce qu'il suffit d'un signe pour que l'audace et la perversité se mettent en mouvement. Elles se soulèvent assez d'elles-mêmes contre la chose publique, sans qu'on les y excite. Les honnêtes gens ont, je ne sais pourquoi, moins d'activité. Une fois qu'ils ont négligé le mal dans son principe, ce n'est plus qu'à la dernière extrémité que la nécessité les contraint d'agir, et c'est ainsi qu'à force d'indécisions et de réserves, il arrive parfois que, voulussent-ils conserver le repos, même au prix de l'honneur, ils perdent à la fois l'un et l'autre."

Qui parle ainsi? c'est Cicéron, Cicéron lui-même, que M. de La Guéronnière, ce lettré politique, cite avec tant d'à-propos. "Ne dirait-on pas, ajoute avec raison M. de La Guéronnière, que cette page admirable a été écrite hier à l'adresse des conservateurs français, et de la majorité qui les représente dans l'Assemblée!"

M. Weiss analyse avec une profonde justesse la situation où se trouvent présentement les républicains conservateurs. Il démontre jusqu'à l'évidence que les républicains modérés n'ont aucune idée de la République qu'ils voudraient voir fonder. Ils disent: *Proclamons la République!* et ils veulent conserver les lois, les institutions monarchiques, faire en un mot une république de nom, fonctionnant avec tous les rouages monarchiques.

Avec le *Journal des Débats*, lisez le *Temps*, le *Bien Public*, le *Soir* et tous les autres journaux se disant républicains: sauf le journal la *République française*, interprète et représentant d'une doctrine républicaine, substantielle, précise et solide, il n'en est pas un qui nous fournisse la moindre lumière sur ce que sera dans leur République le pouvoir exécutif, par quelle espèce d'élection ou de sélection on y pourvoira, à quelles époques et suivant quels principes il se transmettra.

Les députés du centre gauche et ceux de la gauche dite modérée, qui écrivent de temps en temps de belles lettres afin de nous éclairer, ne font qu'épaissir les ténèbres! Ils nous disent: "*Proclamons la République*" ce qui ne signifie rien du tout et ce que peut faire aussi bien que M. Béranger, M. Cristophe ou M. Féray, la première blouse grise venue qui s'en va crier: "*Vive la République!*" sur le boulevard Montmartre, le soir d'une élection Barodet. Ils disent: "*Proclamons la République.*" Cela fait, ils retournent à leur filature hydraulique d'Essonnes et à leur canal d'irrigation de la Bourne, sans qu'on puisse plus rien tirer d'eux, en fait de République.

—L'arrivée prochaine du schah de Perse rappelle à M. Philibert Audebrand, dans l'*Illustration*, une anecdote des plus gauloises, dont les héros furent un prince persan, envoyé comme ambassadeur en France sous le premier Empire, et M. de Barbé-Marbois, alors (1806) président de la cour des comptes;

La veille, à un dîner chez la princesse Pauline Borghèse, Hafiz-Mzéroun-Khan ayant mangé un peu trop de barbue sauce aux câpres avait eu une indigestion. Ce mal avait encore le lendemain une sorte de retentissement. Comme l'ambassadeur souffrait, on lui indiqua un médecin, le docteur Bourdois, et le malade l'attendait, quand on lui annonça M. de Barbé-Marbois.—Hafiz-Khan ne savait pas un mot de français; il n'avait pas alors son interprète auprès de lui, et son oreille n'ayant été frappée que de la dernière syllabe du nom, il crut reconnaître celui du praticien qu'il avait fait avertir.

En conséquence, dès que le vénérable président fut entré, il lui tendit le bras pour se faire tâter le pouls. De son côté, le magistrat crut que l'Oriental lui offrait amicalement la main, et il la pressa affectueusement dans la sienne. Ici le prince persan trouva sans doute que les médecins français avaient une bizarre méthode de tâter le pouls de leurs malades; cependant il ouvrit la bouche et montra la langue. M. de Barbé-Marbois pensa que ce pouvait être une civilité persane; mais la surprise qu'il laissa voir inquiéta l'ambassadeur, qui attribua les marques de cet étonnement à quelque fâcheux pronostic, indice d'une maladie grave. Il frappa aussitôt des mains; deux esclaves se présentèrent et vinrent mettre sous les yeux de M. le premier président un bassin d'argent.

—Pourquoi ce bassin? se disait M. de Barbé-Marbois.

Cependant il s'imagina que, suivant l'usage des Asiatiques, on lui apportait une aiguière remplie d'eau de rose de Schiraz; mais le parfum qui s'en exhalait le détrompa vite d'une manière assez désagréable. Il crut un moment que le prince voulait l'insulter, et devint rouge de colère.

Heureusement l'interprète survint, expliqua la méprise et dit:

—Mille pardons, monsieur de Barbé-Marbois; Son Altesse vous a pris pour M. le docteur Bourdois.

—Voici une histoire bien parisienne racontée par le *Gaulois* :

Samedi dernier, la police de sûreté était officieusement informée qu'un sieur X.... marié et père de famille, allait épouser une seconde femme à la mairie du 9me arrondissement, rue Drouot. Les bans avaient été régulièrement publiés, les cadeaux de noce étaient achetés et le repas commandé.

La préfecture de police se trouvait en présence d'un cas absolument nouveau.

Qu'y avait-il à faire dans cette circonstance?

Un crime allait se commettre. Fallait-il simplement l'empêcher, ou bien, le commencement d'exécution établi par la publication des bans était-il suffisant pour autoriser le parquet à décerner un mandat d'arrêt contre le coupable?

La mère du futur bigame, qui lui avait donné son consentement pardevant notaire, fut appelée au parquet et interrogée.

Elle avoua qu'elle savait son fils marié une première fois, qu'elle avait voulu l'empêcher de convoler en secondes noces, mais que, sous le coup de menaces de mort, elle avait dû donner son consentement, contrainte et forcée.

En présence de cette circonstance absolument aggravante, M. le procureur général décerna un mandat et chargea M. Vassal, commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, de procéder à l'arrestation de l'individu en question.

Le mariage, retardé par suite de circonstances diverses, devait avoir lieu mardi à la mairie de la rue Drouot.

Dès dix heures, les agents apposés aux abords de la salle des mariages attendaient notre futur bigame pour le happer au passage.

Malheureusement la police a fait buisson creux.

Prévenu par sa mère, M. X.... avait dès la veille, bazardé son mobilier et avait quitté Paris.

Sa future, prévenue des manœuvres de celui qui avait failli devenir son mari a retiré ses papiers de l'étude du notaire où ils étaient déposés et a juré qu'on ne l'y reprendrait plus!

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123

MARTINE ET LE BIEN PUBLIC.

Il paraît que depuis nos dernières élections, certaines caricatures circulent en Europe pour la plus grande joie de l'étranger.

On y voit *le cheval de renfort* montant consciencieusement la côte républicaine. Quand, effrayé de l'ascension, il veut s'arrêter et souffler quelque peu, des hommes à béret rouge lui donnent de forts coups de trique, après quoi l'infortuné coursier se remet courageusement en route.—*Go on, go on.... give him good blows!.... he is fond of it!*....—Allez, allez, donnez-lui de bons coups!.... il aime cela!....

Evidemment, cette caricature a été inspirée par nos journaux officieux, qui, n'ayant jamais été si ravis que depuis leur récente mésaventure, font croire à la France et à l'Europe que le Président est absolument comme eux. Ils jouent sur le dos de cet infortuné M. Thiers la désagréable scène du Médecin.... non! je voulais dire, du Républicain malgré lui.

A la manière de Martine, ils s'en vont répandant partout la nouvelle qu'on n'obtient rien de leur maître qu'avec un peu de violence, attendu qu'il n'aime rien tant qu'à être battu.

—Vous voyez bien cet homme, disait Martine, eh bien! c'est le premier médecin du pays. Mais c'est un homme extraordinaire, qui tient sa science renfermée, et je vous donne avis que vous n'en viendrez à bout que vous ne preniez chacun du bâton et ne le réduisiez, à force de coups, à vous confesser la chose....

Après quoi Valère, se mettant en route, s'en allait en quête de l'infortuné Sganarelle.

—Vous voyez cet homme, disent à leur tour le *Soir* et le *Bien public*, eh bien! c'est le premier républicain du pays! Mais c'est un homme extraordinaire, qui tient sa république renfermée. Si vous le prenez avec douceur et lui donnez de bonnes raisons, vous n'en obtiendrez rien: mais si vous y allez de violence, il vous accordera tout ce qu'il vous avait refusé d'abord.

Et les Valères de la démocratie se mettent en route et vont trouver le président.

—Etes-vous radical?

—Point du tout. Je suis conservateur et honnête homme.

—Ce n'est pas cela dont il s'agit; et nous savons les choses.

—Si vous savez les choses, vous devez connaître mon opinion?

—Faut-il qu'une personne telle que vous s'amuse à ces grossières feintes, s'abaisse à parler de la sorte! qu'un révolutionnaire, comme vous êtes, veuille se déguiser aux yeux du monde, et tenir enfermées les belles opinions qu'il a!....

—Ah! ça! que voulez-vous dire, et pour qui me prenez-vous?

—Pour un grand républicain, et même un républicain radical.

—Radical vous-même!.... Je ne le suis point et ne l'ai jamais été.

—Voilà sa folie qui le tient!.... Veuillez ne point nier les choses davantage, et n'en venons point, s'il vous plait, à de fâcheuses extrémités! Voulez-vous, oui ou non, accepter notre ami Barodet?

—Barodet! jamais!.... C'est le pillage, l'incendie, la Commune, l'invasion.... les chevaux des uhlans mangeant les Champs-Elysées!....

—Allons, bon!.... Je vois bien qu'il faut se servir du remède!.... Monsieur, encore un coup, êtes-vous radical?

—En un mot comme en mille, je ne le suis point!

—Puisque vous le voulez, il faut s'y résoudre....

—Aie! aie! aie!.... messieurs, je suis tout ce qu'il vous plaira.... je suis républicain, démocrate, radical, révolutionnaire, et votre ami Barodet est le meilleur député du monde......

—Pourquoi nous avoir obligés à cette violence? Nous sommes fâchés, monsieur......

—Ce n'est rien!......

—Des coups de bâton......

—Il n'y a pas de mal......

—Que nous avons eu l'honneur de vous donner.....

—C'est parfait; je n'avais pas bien compris d'abord.... maintenant, je vous aime beaucoup et je n'en veux qu'à ce coquin de Robert qui est venu à mon secours.....

—Oui, c'est ce réactionnaire de Robert qui est cause de tout le mal!....

—Robert! c'est un ami de Rémusat. Il effraye tout le monde; c'est un pelé, un galeux, un pendard....

—Courons tous après Robert......

Vous riez, messieurs les doctrinaires et libéraux? Mais de quelle façon répondrez-vous, je vous prie? En comment M. Thiers trouvera-t-il des hommes pour le soutenir si vous répandez partout la nouvelle qu'il n'accorde jamais rien qu'à ceux qui le frappent?

En parlant ainsi, vous lui manquez de respect et vous manquez au pays.

Comment! nous tous, écrivains réactionnaires, nous, citoyens de bonne volonté, un jour est venu où M. Thiers nous a suppliés, au nom de la France, de voter pour son ami M. de Rémusat; il a fait appel à notre patriotisme; il nous a montré le retour de la Commune; Frédéric-Charles à Paris.... nous avons fini par nous laisser convaincre..... pendant ce temps, les complices d'assassins et d'incendiaires, bravant toutes ses menaces, ont voté pour Barodet...... et au lendemain de la bataille il dirait: Tous ceux qui ont été assez fous pour m'écouter et pour me suivre, je les sacrifie, et je m'en vais trouver ceux qui m'ont si admirablement battu!......

Vous comprenez bien que si les choses se passent de la sorte, si la nation apprend que le seul moyen de convaincre M. Thiers, c'est de le frapper, ce sera désormais à celui qui lui portera les meilleurs coups!

C'est à cause de ces choses que je ne crois pas le moins du monde aux nouvelles que l'on répand.

M. Thiers a bien trop d'expérience pour ne pas comprendre qu'en agissant de la sorte, il n'aurait plus aucune espèce d'autorité. Si, *de son propre mouvement*, il avait fait à la démocratie les plus grandes concessions, si même il avait levé l'état de siége, accordé une certaine amnistie, la situation serait évidemment pleine de péril; mais son autorité resterait entière. Au lieu de cela, se laisser arracher des concessions, céder à la menace, être traîné à la remorque des complices de la Commune...... après avoir parlé, écrit, supplié, menacé, tomber aux genoux de ceux qui vous ont bravé et abandonner ceux qui vous ont soutenu?...... A partir de ce jour, il n'y aurait plus de gouvernement, il n'y aurait plus d'autorité, il n'y aurait plus rien! chacun se dirait: "On sait maintenant comment il faut s'y prendre: Ce n'est pas un gouvernement auquel on obéit, c'est un gouvernement que l'on brave; ce n'est pas un gouvernement que l'on suit, c'est un gouvernement que l'on traîne..... M. Thiers a l'apparence du pouvoir, mais c'est M. Gambetta qui commande; n'écoutons donc plus que M. Gambetta."

SAINT-GENEST.

(*Figaro*)

—On répète à satiété, dit le *Figaro*, que l'élection Barodet a eu lieu sur le dos des conservateurs. C'est vrai; mais il y a aussi quelqu'un qui n'est pas conservateur, et auquel le succès de l'élection de Barodet doit être bien désagréable, c'est M. Barodet lui-même.

Il y a un mois, M. Barodet n'était connu qu'à Lyon. On disait à Lyon: "Barodet est une incapacité," mais cela ne sortait pas du quartier dont M. Barodet était le grand homme.

Maintenant dans toute la France, dans toute l'Europe, à New York, au Japon, chez les Hottentots, on sait que

BARODET EST UNE INCAPACITÉ

absolument comme on a écrit jadis sur les monuments du monde entier:

Chauvinard se mouche.

Nous avons donné, il y a longtemps déjà une définition dont la vérité n'a jamais été plus incontestable qu'aujourd'hui. Nous n'hésitons donc pas à la servir de nouveau à nos lecteurs comme plat du jour:

SUFFRAGE UNIVERSEL: *L'injonction des incapacités!*

On lit dans la *Patrie* :

M. Emile de Girardin, qui dîne maintenant chez M. Thiers, et qui devient un des hôtes assidus de l'Elysée, a professé autrefois publiquement pour le même M. Thiers un dédain des plus marqués.

☞ Le *Pays* rappelle quelques-uns des articles écrits par M. de Girardin contre M. Thiers. Ils sont plus que vifs, à en juger par ces quelques courts échantillons:

M. Thiers a été ministre du commerce, ministre de l'intérieur, ministre des affaires étrangères, deux fois président du conseil: est-il une seule amélioration, UNE SEULE, à laquelle il ait attaché son nom? EST-IL UN SEUL ABUS, UN SEUL, DONT LA SUPPRESSION LUI SOIT DUE?

Que M. Thiers nous montre UNE RÉFORME QU'IL N'AIT PAS COMBATTUE, UNE IDÉE QU'IL AIT ÉMISE, UNE LOUABLE INITIATIVE QUI LUI APPARTIENNE!

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—MAI 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A
Argut Jean Baptiste
Aldigé Raymond et Jul.
B
Blum B.
Brinsolle Jn Victor
Burs Arthur
Bieuse Pierre Antoine
Bailly Jn Baptiste
Bartard Jules
Blanchet Vincent
C
Cuillier Albert
Cudroy Alexandre
Clorens Pierre
Cohen Adolphe
D
Dithmar (Mme) Vve Eugène Jean
Duval Charles
Dungean Marie (Mme)
Deusse Jean
Dubernard Louis (les époux)
Dufart (les époux)
Dorine Pascal
Darreux Pierre
Darotois Théodule
Decker Henri
F
Fédérini André
Feray Eugène
Fenton (Mme) née Saunier
G
Geié Jean Marie
Gelusseau ou Gelina-seau Pierre
H
Hulot Simon
Huguet Joseph
J
Joffroy Ferdinand
K
Kilian Jacques
L
Lemoir Alexandre
Lefoulon Rosalie (Mm)
Lacour François
Loup Charles dit Fossat
Letombe Julie (Mme)
M
Martin Jean
Mailhes François
N
North Hélène (Mme)
P
Pothron (Mme Vve)
Plasseraud François
Pons Théophile
Perossa Cha Auguste
R
Royère (St-Hilaire et Pierre)
Robin Augustine (Mm)
Rivoire Charles
S
Saux Bertrand
Sorbet (Jean et Justin)
Soulenier (Joséphine et Adèle)
T
Tartaux Adolphe
V
Vincent Pierre
Verpillot Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St. Louis, No 11, entre celles des Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

SPECTACLES, &c.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 65 de rue St-Charles,

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc. vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'expédie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 65 de la rue St-Charles, Nlle Orléans.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

OUVERT CHAQUE JOUR.

Le dimanche, grand concert gratis.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

6 mai—1m RICHARD HOMANN.

Eaux Minérales

A CINQ CENTS LE VERRE:

Vichy. Seltz.
Kissengen. Blue Lick,
Kissengen amer. Bladen.

—EGALEMENT—

Importé en bouteilles:

Vichy, Frederickshall, Bitter Water, Seltz, Congress, &c., &c.

—Chez—

ALEIX & GAUDET.

Pharmaciens et Chimistes, Rue Bourbon, coin Dumaine

27 avril—1m—7f PP

AUGUSTE COUTURIE,

36........Rue de la Vieille-Levée........36

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cha. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1862, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivien et St-Sauveur. 1er août—1an

CAFÉ DE LA ROTONDE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 19 déc—1an

GRAND DEPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)

CHEZ MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE, 21oct—6m Agent

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

307........Chartres Street........307

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour Mariages. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés. Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes. Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 21 janv—1an

SON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus!

Coin Vieille Levée et Bienville, 17 juil—1an Nlle-Orléans.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

Et un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet, 15 déc—1an Nlle-Orléans, Lne.

Chaux de l'Alabama.

JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend fraîche à très bas prix.

SAMUEL JAMISON, seul Agent,

2 av—3m au No 86 de la rue Carondelet.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Philippe au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour ou de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, enterrements, etc., et les cercueils métalliques de la fabrique (Crane, Breed & Co., de Cincinnati), que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartenant. 16 fév—6m

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

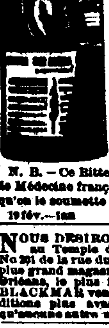

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév.—1an

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 201 de la rue du Canal et s'assure qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Faïence! Porcelaine! Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47........RUE ROYALE........47

AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public, à venir visiter le magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—1m

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucre en poudre. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican." A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses. A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.

JULIUS LOEFFLER,

42........RUE ROYALE........42

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de retoucher et réparer les installations et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti.

A. ROCHEREAU & CO.,

A. ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARTRES. WILLIAM T. KEPP. ROBERT ...

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET IMPORTATEURS,

Nos. 33 ET 35, RUE BIENVILLE.

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. B. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grande Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château Yquem.

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRÈRES
LAKRONDE FRÈRES
CASTILLON 1818
ALEX. SEIGNETTE La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 22 déc—

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre pour cause de départ.

CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," situé au No 14, de la rue St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 20 mai—1 m.

Bonne Occasion. MAISON ET CAFÉ A LOUER.

A louer, le CAFÉ bien connu sous le nom de "New Brilliant Exchange" situé au coin des rues Jefferson et Clay, ayant toutes les installations nécessaires à un établissement de ce genre. Pour plus amples informations, s'adresser à

G. SCIACOALUGA & CIE., Nos 144 et 146, rue Decatur, anciennement Vieille-Levée, coin Jefferson. 16 mai—1m

A Vendre ou à Louer,

Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville, face au Lac Pontchartrain; ensemble, avec les dépendances, consistant en cuisine, écurie, cabane à bains, etc. La maison est bien meublée et en parfait état. Pour les conditions, s'adresser à Mme Vve H. Michel, No 195, rue St-Claude, ou à A. E. Bienvenu; No 31, rue Royale. 29 avril—1m

Résidence d'été à vendre.

A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre isolée. La propriété située sur la rivière Tchefuncte, entre Mandeville et Covington, et à moins d'une heure de Mandeville par la plaine, comprend une jolie maison de résidence, style chalet, toute meublée, avec nombreuses dépendances, écurie et remise, cuisine, maison de domestiques et de gardiens, maison de bain, wharf, esquif, voiture, jardin planté de fleurs et d'arbres fruitiers, etc., dont vergers plantés d'arbres fruitiers. La terre comprend 22 arpents, dont la plus grande partie en bois de diverses essences. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23mars—6P

Les Sources du Comté de Bath, EN VIRGINIE.

(The Healing Springs.)

Sur la ligne du chemin de fer du Chesapeake et de l'Ohio.

L'HOTEL sera ouvert le 1er juin; il peut recevoir trois cents personnes. On arrive, du Covington Depot, aux Sources, par le mis de fer du Chesapeake et de l'Ohio, à une des plus célèbres Falling Springs et le magnifique paysage de la rivière Jackson.

Les voyageurs qui prennent le train de la malle de l'Est arrivent à Covington à 7 heures du soir. Les voyageurs partant de l'Ouest y arrivent à ... minutes du matin. Les diligences ... l'Estarrivent à 7 heures du soir ...

Le magnifique corps de musiciens de Mesmick est engagé pour la saison.

Pour les brochures qui contiennent une description ... s'adresser à ...

Prix de la pension—$3 par jour. Gratis pour les enfants et les domestiques de couleur.

Le Dr. M. H. Houston est le médecin de l'hôtel et y demeure.

22mai—Mar.J.S. B. M. QUARLES, agent.

HOTEL SHADY GROVE. A BILOXI, Mississippi.

M. URBAIN RAMSAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison d'été, l'hôtel connu sous le nom de SHADY GROVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain.

Mr. Ramsaut sollicite la continuation du bienveillant patronage que le public lui a accordé depuis ... et promet de ... rendre digne des conditions avantageuses. 27 avril—3m

Pension Privée A LA BAIE ST. LOUIS.

MADAME BOULANGE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'hôtel et avantageusement connu sous le nom de "Hôtel Boulange" est maintenant ouvert. Madame Boulange ... forcera de mériter le bienveillant patronage, qui lui a toujours accordé, et ne rien négliger pour ... confort de ses pensionnaires. 22 mai—1m

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les habitants de la campagne, vient d'être ouvert pour la saison.

L'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis ... par ... sont toujours dans les meilleures conditions de confortable exceptionnelles.

Chambres propres et bien meublées ... parfaitement aéré, cuisine ... et ... prix ... raisonnables, voilà ce que trouveront à l'Hôtel Boulo ... 15 mai—3m—27pe

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE,

TENU PAR J. PACTEAU, (Successeur de Louis J. Dignat)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans. 15 avril—6m

DENTISTES.

Les dents! Les dents!!

GRANDE REDUCTION DE PRIX!!

$30. Pour un Ratelier en or et en platine..$30 (Prix ordinaire, $100.)
$15..Rateliers en argent, aluminium et autres matériaux..$15 (Prix ordinaire, $50.)
$2..........Pour une dent orifiée............$2 (Prix ordinaire, $5.)
$1..Pour remplir une dent d'argent ou du ciment (inaltér.) $1

LE Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste, No 171 de la rue St. Joseph entre les rues Camp et St. Charles, pose des Rateliers aux prix des ... indiqués, avec ou sans extraction des racines. Il garantit la pureté des matériaux et l'ajustement des planches.

Il garantit de même la durée des aurifications, comme si elles étaient payées aux plus hauts prix. Extractions des dents en toutes autres opérations sans souffrance de la part du patient, par le moyen d'agents anesthésiques.

Le mal de dents soulagé subitement.

☞ Consultations gratis. 25 avril—1m

Grande amélioration dans l'Art du Dentiste. Un ratelier de DENTS de la meilleure qualité à ... ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S, CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base, qui ressemble plus aux gencives, est plus ... et plus ... que la base volcanite, et s'ajuste comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base.

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale.

Le Dr. L. SUPERRON, Dentiste, dont son Cabinet ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on s'aperçoit plus du changement.

Prix modérés et travail ... 20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$20.......les Rateliers......$20

—Prix ordinaire $50—

LE DR. GEO. P. MALONEY. No 130 de la rue du Canal, près la rue Baronne,

pose des Rateliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 58...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 58, Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

Nouvelle-Orléans.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME E. HAUSMIT, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, établie en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement les dames qu'elle ...

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 3 h. P. M. H. HAUSMIT.

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Marie Senac vs. Simon Stevenot.

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,16..—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-et un juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un (1) deux, dans l'îlet No 325 et le triangle numéro 325, suivant plan de D'Hémécourt, du 18 d'août 1857.—Le No un mesure trente-cinq pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue des Champs Elysées, quarante-deux pieds cinq pouces quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de face à la rue Celeste dix-sept pieds un pouce de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro deux. Le No deux contigu au No un mesure trente-et-un pieds onze pouces quatre ligne de face à la rue des Champs-Elysées, quarante-deux pieds cinq pouces quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de cent dix sept pieds un pouce sur la ligne limitrophe du No un et cent quarante-quatre pieds onze pouces sur la ligne limitrophe du No trois.

Et le triangle No 325 mesure trente-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue des Champs Elysées, quarante-sept pieds deux pouces sur la rue Catin, et cinquante-quatre pieds trois pouces quatre lignes sur le chemin de Gentilly, appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. Membrerio, suivant acte en rapport de A. Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 16 août 1870.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

22mai—3t.

BENJAMIN TURREAUD vs. PHILIPPE WIRTZ.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,96..—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain irrégulier situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Robertson et Tonti, désigné par le numéro ..., suivant plan ... de ... en date du 26 octobre 1866 et déposé en l'étude de W. J. Castell, notaire public de cette ville, pour ... mesure ... pieds ... de face à la rue Tonti ... lignes de face à la rue St-Philippe, quatre-vingt-seize pieds ... de profondeur ... et cinquante-quatre pieds ... une ligne ... deux pouces ... lignes ... du côté de la ... Ensemble avec toutes les ... droits, priviléges, servitudes et avantages y attenant et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de ... B. Bringier, par acte en rapport de ... notaire ... en date du ... novembre 1865.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'accomplissement des formalités requises, ont dans l'impossibilité de se procurer ... Consulat, qu'aux termes d'une décision récente ... ils doivent ... leur option en ... le ... de la ... Ils ... pourront ... d'une ... d'intention ... aux termes de la ... pour ... déclaration d'option ... Le délai pour formuler ces déclarations expirera le 30 septembre 1873.

22avril—30P

Chemin de fer du Nord—Nouvelle-Orléans, 26 avril 1873.—Le dividende annuel de cinq pour cent de cette compagnie sera payé au bureau ... 22 mai—1m

Par ordre des Directeurs, THOMAS LAYTON, Président.

27 avril—1m—29mai

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—A dater du 1er mai, les voyageurs se rendant à Donaldsonville prendront le bateau au pied de la rue Calliope, tous les jours, à huit heures et quart, jusqu'à nouvel ordre, au lieu de prendre le train qui part du dépôt de la rue Canal comme à partir d'ici ... Et dont du jour mai plus tard.

E. H. SCRANTON, Surintendant général.

Mercredi—26P

APPAREIL PERFECTIONNÉ GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et au Texas.

Fabriqué et mis d'usage au No 24 du Triangle Building, No 24 de la rue Carondelet (angle Nouvelle-Levée) entre les rues Gravier et Commune, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

Sept—1an Lock Box No 65 au bureau de la Poste.

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, la géométrie, le calcul, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, la botanique, la géologie, la minéralogie, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11,000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour le lever des plans, des cartes, des appareils de sciences, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves de l'Université de grands avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collége possède des équipements pour l'armement complet de 300 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, ... de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 14 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$ ...
Pension et domestiques	...
Blanchissage	...
Chauffage et éclairage	...
Livres, papier, etc.	...
Uniformes	...
Dépenses éventuelles	...
Trois uniformes	...
Dépôt	...
Dépense totale	$370 00

20 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

LA MATERNELLE.

Au No 62 de la rue Carondelet.

BUREAUX DE LA "MATERNELLE",

Nlle-Orléans, 12 Avril 1873.

A Sa Grâce le Très Rév. N. J. Perché, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Cher Monseigneur,—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs de "La Maternelle", vous avez été élu, à l'unanimité, président honoraire de la société. J'ai le plaisir de vous l'annoncer, et j'espère que vous accepterez la position. Je sais que la Compagnie a toutes vos sympathies. J'ai l'espoir que vous lui donnerez l'appui de votre influence, de vos conseils et de votre patronage.

Je suis avec révérence et le plus grand respect, Votre dévoué serviteur,

J. H. MILLER, Président.

† I. M. I. Nlle-Orléans, 14 avril 1873.

Au capitaine Miller, président de "La Maternelle",

Cher Monsieur—J'accepte volontiers le titre de président honoraire de votre institution. "La Maternelle" est pour le mois un genre ... qui ... conforme parfaitement avec l'esprit de religion et de charité, et j'ai la conviction que sous votre direction habile et consciencieuse elle sera un bienfait pour la communauté entière.

Je suis, monsieur, votre dévoué ami,

† N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Société de dotation et de providence des enfants.

46.......RUE CARONDELET.......46

Cette Société a pour but de mettre en commun ... d'intérêt les enfants et leur adultes en les ... dotant en classes ... suivant l'âge.

Elle est sous le patronage immédiat des mères ... qu'elle répand à leur anxiété et à leur prévoyance ... et écrire ... qu'elle repose sur les vrais principes de charité.

Pour les renseignements complets, s'adresser aux bureaux de la Société.

Protecteurs:

Le Très Rév. N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.
J. H. MILLER, Président.
A. F. ..., Secrétaire.
E. J. ..., Trésorier.

—Directeurs—

J. H. Miller, J. Aldigé,
Warren Stone, S. B. White,
Geo. B. Preston, P. H. Mioton,
Dr J. W. VANCE,

Surintendant général des agences.

On demande de bons solliciteurs, il leur sera donné de bons gages. 21 av—1m

SCHMIDT & ZIEGLER vs. M. GOMBERT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,6..—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-sept mai 1873, à 10 heures et demie A. M., à mon entrepôt, No. 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de Groceries, meubles, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, 16 mai—2t Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA DAME ELIZABETH BLACKWOOD, autorisée, vs. C. McB. SEEPH.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,87..—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente-et-un (31) mai 1873, à 4 heures P. M., en mon entrepôt, No. 74 rue Ste. Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, 20 mai—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CONSTANT CAMBAS vs. LOUISA BOURGEOIS, épouse de Thomas TAQUINO et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,440—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois (3) de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le numéro 7 de l'îlet borné par les rues St-Claude ou Chemin du Bayou, les rues Plauché ou des Marais, Villeré et de l'Esplanade, suivant plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure française, quarante pieds de face à la rue Plauché ou des Marais, sur cent trente-huit pieds sept pouces de profondeur.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. (Nos 232 et 234 de la rue des Marais.)

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 mai—8,24—juin 3

WILLIAM F. GOLDTHWAITE vs JULES LAVERGNE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,391.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix huit de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Bourgogne, du Quartier et Dauphine, désignés par les numéros Trois et Quatre. Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: le No Quatre, formant l'angle des rues Esplanade et Bourgogne, trente sept pieds dix pouces cinq lignes de face à la rue de l'Esplanade sur cent six pieds six pouces sept lignes de profondeur et face à la rue Bourgogne, et le No. Trois, contigu, ayant trente pieds de face à la rue de l'Esplanade sur cent six pieds six pouces sept lignes de profondeur entre lignes parallèles.—Le 1 autre terrain, contigu au précédent, ayant vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Bourgogne sur soixante-douze pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, 16 mai—27—1 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FERNAND LACAZE vs LA DAME ELIZABETH NAGEL, épouse séparée de biens de CHARLES ANDRÉ DERANCO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,484.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle des rues des Ursulines et Bourgogne, et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, priviléges, etc.

Acquis par la défenderesse à une vente publique par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 16 mars 1866.

Saisis dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, 15 mai—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Estate of Manuel Riquelme.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, May 27th, 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Manuel Riquelme, individually and as partner of M. Riquelme & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him, are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and to choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the Seventh day of July A. D. 1873 at 11 o'clock, A. M., at No. 8 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

May 27—July 7

TROIS AVERTISSEMENTS—Un mauvais estomac, des maux de tête et une grande faiblesse—voilà trois avertissements qu'il y a folie à ne pas écouter. Il pourrait s'en suivre des maladies dangereuses si on tardait à prendre les précautions nécessaires! Donnez du ton à l'estomac délabré, calmez le cerveau excité, fortifiez le système nerveux, faites que les sécrétions se fassent normalement, le tout au moyen du

LE SELTZ DE TARRANT.

Vous échapperez, en ayant recours à cette délicieuse boisson, aux maux qu'indiquent les symptômes ... sur les ... et la ... du ... de la ... On le ... SELTZ DE TARRANT.

En vente chez tous les pharmaciens.

Chemin de fer central de l'Illinois.

AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans.—Les billets d'excursion pour toutes les routes, d'à présent et de Cairo, se vendent à une grande réduction de prix. Pour les détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, No 28 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, 17mai—1an Agent général au Sud.

Avis de société.

LES soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison commerciale LANATA & GELPI Jr., pour les affaires de commission, et d'importation de produits français et italiens.

Ils sont chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne maison ANTOINE LANATA.

Nlle-Orléans, le 15 mai 1873.

ANT. LANATA, PAUL GELPI Jr., 9 et 11 Jefferson.

Aux Mères de Famille.

MICHON & SCHWEITZER, No. 166, Rue Royale.

Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour

PREMIÈRES COMMUNIONS,

—Savoir—

CIERGES façonnés et unis,
CHAPELETS blancs, en argent, argentés,
PAROISSIENS, couvertures en ivoire, nacre, velours et moire, supérieurement reliés,
NŒUDS pour Cierges et bras,

Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres,

GANTS blancs de toute espèce,
VOILES blancs,
CRAVATES blanches de toute qualité,

—Aussi—

Un grand assortiment d'objets de piété trop longs à énumérer. Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix, voulant écouler leur stock dans le plus bref délai.

☞ IMAGES ☜

MÉDAILLES de NOTRE-DAME de LOURDES.

☞ Nous avons établi une manufacture de Cierges façonnés et unis de cire fine, lesquels seront vendus à un petit bénéfice.

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

72.......VIEILLE-LEVÉE.......72

NOUVELLE-ORLÉANS.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre incontestablement aussi peu de dangers que l'huile de blanc de baleine ou l'huile de saindoux.

Le point où elle prend feu est d'environ 300 degrés Fahrenheit.

On peut la verser, sans crainte, au-dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne fume pas et n'a pas d'odeur en brûlant.

Si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile.

Elle coûte moins qu'on ne le pense.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur qui transportent ...

Elle est protégée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,

Seuls agents pour le Mississippi, la Louisiane, dans l'Alabama, la Floride et le Texas.

Aux Nos 41 et 43 de la rue Front, 51 et 53 de la rue de la ..., près Poydras, Nlle-Orléans.

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les établissements et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands. Toutes les commandes ... bureaux de MM. C. ... Gravier. Les ordres qu'on y déposera seront ... à toute heure du jour.

H. BIER, STOCK BROKER,

No. 58 Carondelet street, back office of State and City Taxes paid at a liberal discount.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre usine de Jackson.

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un stock de ... et ... des GRILLES, et des ... pour ... les ... mobiles.

E. E. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 14, rue Union.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Chapeaux fins en laine, casimir et paille, pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons.—Vente pour clôre des balances de factures.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

Lingerie de messieurs.

5 caisses Eventails en latanier, avariés.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—

JEUDI, 29 mai 1873, à 10 heures, il sera vendu les susdites marchandises. 27 mai

PAR D. E. MORPHY.

Vase en granit blanc et de fantaisie, venant directement d'Angleterre.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 28 mai 1873, à 11 heures du matin, au magasin Nos. 104 et 106, rue du Magasin, au premier, entre les rues Lafayette et Girod:

4 paniers tasses et soucoupes en granit.
1 bassin bols à punch, services de toilette, coupes et fantaisie.
10 paniers bols en granit blanc, plats, terrines, etc.
3 paniers théières Rockingham.

Conditions—Comptant. 27 mai

PAR PLACIDE J. SPEAR

Succession de John Prosper White, Elizabeth Palmyre Prieur, veuve de George White, et de George Winston White.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No. 35,362.

Résidence et Magasin en briques, de très grand prix, No 154 de la rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 45 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 31 mai 1873, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—pour le compte de la susdite succession—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Toulouse, St. Pierre et Chartres. Le dit terrain a, en pied français, 30 pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages et demi, solidement bâtie, ayant 7 chambres au 1er étage, 4 chambres au second étage, dans la bâtisse principale; dans la cuisine, 5 chambres au premier étage et au rez de chaussée 2 grandes chambres, grande cave, water works, cour pavée en pierres plates, grande porte d'entrée et un grand magasin au rez de chaussée.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an. de la date à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur; les billets devront être divisés en coupons. Les bâtisses devront être assurées pour un montant égal aux billets fournis et la police devra être transférée aux parties intéressées. L'acte devra contenir la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat pour le cas de procédures judiciaires à l'effet de recouvrer une partie quelconque ou la totalité du montant des billets. L'acquéreur devra payer, outre le montant de l'adjudication, les taxes de 1873 payables en 1874.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 mai

PAR ALBERT PAUL.

Pour cause de changement de commerce.

Fonds d'un magasin de Quincaillerie, au No 94 de la rue de Chartres.

PAR ALBERT PAUL & CO., encanteurs—MARDI, 27 mai 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'encan, Le fonds du magasin de quincaillerie et d'articles de ménage—comprenant Coutellerie de table, cuillers, brosses, harnais, selles, instruments aratoires et autres, &c. Egalement, un fort lot d'articles de fantaisie.

Conditions—Comptant. 25 mai

PAR S. GUINAULT.

Meubles, Outils et Billards.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—Aujourd'hui, MARDI, 27 mai, 1873, à 11 heures du matin, au No 70 rue Conti, à l'encoignure du Passage de la Bourse: Un lot de Meubles, Outils, Billards et divers articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant. 27 mai—1

Vin, Whiskey et Brandy.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—MARDI, 27 mai 1873, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 50 de la rue Douane, entre les rues Chartres et Royale

400 bouteilles vin rouge de Bordeaux,
2 ... vin blanc,
5 barils de whiskey,
... brandy,
1 lot d'huile, 1 lot bitters,
1 lot de liqueurs françaises.

Conditions—Comptant. 26 mai

Groccerie à vendre,

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 29 mai 1873, il sera vendu à 11 heures du matin, sur les lieux—

La Grocerie située à l'encoignure des rues Iberville et Gravier. No 75, une des mieux achalandées et dans un des meilleurs quartiers de la ville pour ce genre d'affaires. Aussi, un assortiment varié de Fancy, marchandises, etc., provenant de la fabrique de Teuilles, Paris (ancienne), France. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner les dits objets. Il dresser sur les lieux. 1er mai—1s

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 28 mai 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dorgenois et Havane, près de l'écurie de l'équarrisseur:

12 vaches laitières, 4 ... et 1 ..., 1 ... 2 jeunes taureaux ... veaux, et les autres sur le point de vêler;

7 chevaux, charrette à lait, barils, bidons, et tous les ustensiles de vacherie.

La clientèle sera donnée en plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $300, comptant; et au-dessus ... à 3 mois avec endos, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 22 mai

CONCERT-TOMBOLA POUR L'établissement d'une Bibliothèque

AJOURNEMENT DE QUATRE-VINGT-DIX JOURS.

Certitude d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en Plein de $10,000 de Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN nombre suffisant des 20,000 billets du Troisième Grand Concert-Tombola donné à l'effet de venir en aide à la Bibliothèque Publique du Kentucky ayant été vendu, un tirage complet est aujourd'hui assuré. Tout le monde ayant ... les ... du ..., les organisateurs, avec l'assentiment des ... ont résolu d'accorder quatre-vingt-dix jours de plus pour la vente du reste des billets. Le concert et la distribution des lots sont donc renvoyés au 8 juillet 1873, date à laquelle ils auront lieu, positivement, dans la salle de la Bibliothèque Publique de Louisville, Ky.

A ce grand concert, les lots suivants seront distribués et payés comptant et en plein aux porteurs:

—LISTE DES LOTS—

Un gros lot de	$100,000
Un gros lot de	50,000
Un gros lot de	25,000
Un gros lot de	20,000
Un gros lot de	15,000
Un gros lot de	10,000
Un gros lot de	5,000
24 lots de $1,000	24,000
50 lots de 500	25,000
80 lots de 400	32,000
100 lots de 300	30,000
150 lots de 200	30,000
590 lots de 100	59,000
6,000 lots de 10	60,000
Total, 10,000 lots, tous payables comptant	$500,000

L'argent destiné au paiement en plein de tous ces lots est déposé au "Farmers and Drovers Bank" de Louisville; il ne peut être employé autrement, ainsi qu'on le verra par le certificat suivant du caissier:

Bureaux de la banque des "Farmers and Drovers." Louisville, Ky., 7 avril 1873.

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers and Drovers", au crédit du Troisième Grand Concert-Tombola qui doit être donné au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky, cinq cent mille piastres que les Directeurs destinent au paiement en plein des lots gagnants et que la banque ne livrera que pour ce paiement.

R. S. VEECH, caissier.

Le porteur du billet qui gagnera le gros lot touchera donc $100,000 en greenbacks et ainsi de suite pour le lot de $50,000, celui de $25,000, celui de $20,000, celui de $10,000, celui de $5,000 et pour tous les autres lots, qui sont au nombre de 10,000 et représentent une somme de $500,000.

Le reste des billets sera vendu aux premiers demandants (les demandes accompagnées du montant ayant toujours la préférence sur celles que transmettent les agents) aux prix suivants: billet entier, $10; demi, $5; quart, $2.50. 11 billets entiers pour $100, 56 pour $500, 113 pour $1,000 et 575 pour $5,000. Il ne sera pas fait d'escompte pour moins de $100 de billets à la fois.

Le Concert et la distribution des lots commenceront le MARDI, 8 juillet, à 6 heures du matin, dans la Salle de la Bibliothèque publique, dans l'ordre suivant: 1° Musique exécutée par le corps de musiciens; 2° dépôt de ferrets (un par chaque billet vendu) dans une grande roue; 3° dépôt des lots dans une petite roue; 4° musique exécutée par l'orchestre; 5° explications données par le président; 6° tirage de la première moitié des lots; 7° musique exécutée par l'orchestre; 8° tirage de l'autre moitié des lots; dépôt, entre les mains d'un comité nommé par le public de la grande roue et des ferrets; 10° grand concert exécuté par l'orchestre.

Les artistes seront de premier ordre. Les messieurs qui compteront et placeront les ferrets dans la roue, qui surveilleront le tirage et visiteront les numéros tirés seront choisis parmi les citoyens les plus honorables de l'Etat. Le tout se passera de manière à offrir les meilleures garanties.

Le paiement des lots gagnants commencera le SAMEDI, 12 juillet, à 9 heures du matin. Les billets gagnants devront être présentés dans la salle No 4 de l'édifice de la Bibliothèque publique, où les porteurs recevront, soit des chèques sur la banque des "Farmers and Drovers" de Louisville, soit des traites sur la Quatrième Banque Nationale de New York, au gré des porteurs. Le montant des lots qui n'auront pas été réclamés dans les six mois qui suivront le tirage sera versé dans la caisse de la Bibliothèque publique.

Pour les détails complets, demandez les circulaires.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

Mar—ans.it ma,l,vetC

DOOLEY'S YEAST POWDER THE BEST. SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sucrés. Elle est parfaitement pure et on peut toujours s'en servir. C'est la levain la MEILLEUR MARCHÉ du monde; IL SE CONSERVE pendant des années sous toutes les latitudes, et sur mer comme sur terre. Cette poudre est d'un excellent usage pour les chefs de familles, les mineurs, les marins, les émigrants, etc. C'est en un mot la meilleure POUDRE LEVAIN pour la cuisine, le campement, le navire.

A vendre par tous les grocers et les marchands.

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69 New Street, New-York.

A vendre par tous les grocers en gros, en général, à la Nouvelle-Orléans.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 75 Gravier.

E. H. REYNES & BRO,

Vertigine Alley—Cotton Exchange Building, Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. Transferts par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 30 juin—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

460 caisses bottes, souliers et brodequins. 125 lots linge de clientèle.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALBE. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No. 20 de la rue de Chartres.—MARDI, 27 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

460 caisses bottes et souliers, comprenant un assortiment régulier de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Les articles viennent d'être reçus, directement des manufactures.

125 lots linge de clientèle.

Vente sans réserve.

—Egalement—

Un grand choix de chapeaux de paille unis et de fantaisie, pour hommes et pour jeunes gens.

Conditions, à la vente.

PAR O. VALETON

La maison à trois étages formant l'encoignure des rues Dumaine et Bourgogne.

Succession de Mirtha Lebanques, née La Blanca.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 35,017.

PAR O. VALETON, encanteur.—Bureau, 35 et 37 rue du Magasin—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan, rue St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1873, No. 7 du docket de la dite Cour—

UN CERTAIN TERRAIN, ensemble avec les améliorations, situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Ste. Anne et Dumaine, et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, et mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 88 pieds de profondeur et face à la rue Dumaine. Les améliorations consistent en une maison de résidence à trois étages, cuisine de deux étages; le tout couvert en ardoises, ainsi que toutes les autres dépendances, etc.

Conditions—La moitié du prix de l'adjudication comptant, et la balance en un billet à un an, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait payement; cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de poursuite; la propriété portera hypothèque et sera assurée, et la police transférée au vendeur. Les taxes pour l'année courante seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 22 mai

PAR G. DE FERIET & CO.

Vente positive et sans réserve d'une magnifique résidence à l'angle des rues Esplanade et Robertson.

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Montrose, Encanteur—Bureaux, No. 39 rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un magnifique terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Robertson, Kerlerec et Villeré. Le dit terrain a 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robertson. Ensemble, les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et comprenant une magnifique résidence à mansarde, ayant deux salons, deux chambres à coucher, bain, cabinets, une grande galerie derrière et une chambre dans la mansarde; dans le fond, une bâtisse à étage ayant 4 chambres; cour pavée, cave, eau et gaz dans toute la maison.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent d'honoraires d'avocat; et toutes les autres clauses prohibitives, garanti par hypothèque.

L'acquéreur devra payer outre le montant de l'adjudication les taxes de 1872 payables en 1873.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Deux agréables Résidences de familles dans la rue Laharpe et sur l'Avenue St-Bernard.

PAR G. de FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE, encanteur.—Bureaux, No. 30 de la rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Bernard, Laharpe, Claiborne, Columbus et Marais. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 4 et 5. Le terrain No. 5 forme triangulaire. Il a environ 50 pieds de face à la rue Laharpe, sur environ ... pieds de profondeur sur la ligne ... et sur l'autre ligne latérale ... les bâtisses et améliorations sur ce No ... consistent en une maison ... 2 chambres, 1 cabinet et 1 galerie; cuisine ayant 2 chambres.

Le terrain No. 5 touche au susdit terrain et a environ 32 pieds 7 pouces 6 lignes de face à l'avenue St-Bernard et Laharpe, sur environ ... pieds de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison retirée de la rue (jardin sur le devant) ayant 2 chambres et galerie devant, cuisine, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur. L'acquéreur payera les taxes de ... cinq pour cent d'honoraires d'avocat ...

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Magasin en briques et à quatre étages, No 78 de la rue Vieille-Levée et 75 de la rue Peters.

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Monrose, encanteur—Bureau et Salle de vente, No 30 rue Royale—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Peters, Bienville, Vieille Levée et Conti. Le dit terrain a 30 pieds 4 pouces de face à la rue Vieille-Levée, et ... pieds de face à la rue Peters, et ... de profondeur ... la direction de la rue Conti, 21 pieds 1 pouce et 10 ... Ensemble, le magasin en briques à quatre étages, qui est dessus, et portant les Nos. 78 de la rue Vieille-Levée et 75 de la rue Peters.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées ... et les polices transférées au vendeur. ... honoraire d'avocat ...

L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Terrains de prix pour bâtir, dans le Troisième District de cette ville.

PAR G. DE FERIET & CO—Jno G. Monrose, encanteur.—Bureau, No 30 de la rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Sept terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rocheblave, Lapeyrouse, Dorgenois et Onzaga. Les dits terrains Nos. 1 à 6 ont chacun ... pieds de face à la rue Rocheblave ... Le terrain No. 7 a 30 pieds de face à la rue Onzaga, sur ... pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur ...

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur. ... (honoraire d'avocat) garanti par hypothèque.

Les actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de Mme Irène Lamorandier, Veuve de Célestin Morel de Guiramond.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans,—No 35,330.

PAR G. DE FERIET & Co., JNO. G. MONTROSE, Encanteur.—Bureaux, No 30 de la rue Royale.—SAMEDI, 31 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 15 mars 1873, pour le compte de la susdite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Marais, Conti et Villeré. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 127 pieds ... pouces 5 lignes sur une ligne ... et sur l'autre ligne latérale, de la ... de 31 pieds 11 pouces 6 lignes; et ... pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison basse, en bois, portant le No 223 de la rue Bienville, ayant 4 chambres, une galerie sur la façade, une autre galerie en bois ayant 3 chambres, cave, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente ... dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité. Les bâtisses devront être assurées pour tout le montant des billets et la police transférée au vendeur. L'acquéreur paiera les taxes de l'année 1873 outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29 avril—29—3, 10, 17, 24, 31 mai

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE. Nlle-Orléans, 21 mai 1873.

IL sera vendu, comptant, à l'enchère publique, le MERCREDI, 28 mai 1873, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de mai 1873.

Les acquéreurs devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relativement aux marchés et aux revenus, et à l'ordonnance No 737 telle qu'elle a été amendée.

Les enchérisseurs dont les offres auront été acceptées devront faire un dépôt de cent cinquante piastres comptant, pour chaque marché, ... de la vente—dépôt qui sera déclaré ... au profit de la ville si les conditions ... ne sont pas remplies.

Les paiements se feront en monnaie courante.

R. M. TURNBULL, Administrateur du Commerce.

22 mai—22 26 24 27 28

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES.

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est couverte, et ce peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il ne faut beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certains ardoises et remplace avantageusement le fer et le bois. Elle a une surface ... qui ne se ... pas du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose la font ... préparations de ce genre. N'étant pas lourde, et se transportant aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés, et l'on en vend à ... pour ... de ... réparations. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses. ... la vermine et ... la température, ... de ... la pièce ... vingt-cinq yards.

A vendre par J. G. LINGHAM, Agent, au No 2 de la rue Union.

Sjuillet—1an

AVIS AUX EXPÉDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Cairo.

Connaissement pour tous les points, aux bureaux du

Chemin de Fer Central de l'Illinois, No. 28 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, 11 déc—1an Agent Général.